

# Un label national "anti gaspillage alimentaire" est en cours d'élaboration



30 décembre 2020 [Débats](#) 2 visites

Les initiatives vertueuses dans la restauration collective ou la distribution destinées à réduire le gaspillage alimentaire pourront recevoir un nouveau label national "anti-gaspillage alimentaire" annoncé lundi par le gouvernement.

Ce label est permis par un décret adopté la veille de Noël, le 24 décembre, qui accompagne la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre la gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), précise un communiqué des ministères de la Transition écologique, de l'Agriculture et l'Alimentation.

Les secteurs de la distribution alimentaire et de la restauration collective devront réduire le gaspillage alimentaire de 50 % par rapport à 2015, et ce d'ici 2025, prévoit cette loi. La restauration commerciale, la production et la transformation ont cinq ans de plus, d'ici à 2030, pour y parvenir.

Voir en ligne : <https://www.linfodurable.fr/conso/u...>

Licence : Pas de licence spécifique (droits par défaut)